

Exigences des plans de services publics et de nivellement

Information à fournir dans les documents suivants

A. Plan d'implantation des services publics

B. Plan de modelé et de drainage

Exigences minimales en matière de dessins

Les tous plans doivent être présentés sur des feuilles A1 de format standard (594 mm x 841 mm) ou Arche D (609.6 mm x 914.4 mm), dimensionné en unités métriques, être réalisés en format métrique approprié (1:200, 1:250, 1:300, 1:400 ou 1:500) et contenir les éléments suivants :

A. et B. Renseignements généraux

* À fournir dans le plan des services publics et dans le plan de modelé et de drainage

- Cartouche d'inscription (comprenant le nom du propriétaire/requérant, le nom et l'adresse de l'entreprise préparant le dessin, l'adresse et la description officielle de l'emplacement, le nom du projet, le titre et le numéro du dessin, l'échelle, la date de présentation ainsi que la zone de révision contenant toutes les dates de révision.
- Le plan principal indiquant l'emplacement par rapport au réseau routier de la Ville
- Une flèche d'orientation dirigée vers le nord
- Le Plan devrait comporter une mention faisant référence aux données horizontales et verticales qui ont été utilisées et intégrées pour la réalisation du projet. Le dessin devrait également indiquer (au recto du plan) l'emplacement sur le site d'un repère géodésique où il sera possible d'effectuer des vérifications du projet à l'aide d'un niveau
- La légende
- Une identification claire des limites de propriétés et d'emprises, y compris tout élargissement de la chaussée proposé, les triangles de visibilité et les réserves adjacentes à la propriété visée
- Toutes les servitudes et leurs bénéficiaires
- Les routes adjacentes, y compris l'emplacement de tous les objets de surface (bords de chaussée et accotements, bordures, îlots séparateurs, poteaux de services publics, bouches d'incendie, abribus, boîtes aux lettres, trottoirs, cours d'eau, fossés, ponceaux, puisards de rue)
- Tous les accès et les entrées privées vers la propriété visée et celles adjacentes, y compris ceux des propriétés du côté opposé de la chaussée
- Tous les dessins estampillés, signés et datés par un ingénieur professionnel, qualifié dans la province de l'Ontario
- Il faut faire appel à un arpenteur-géomètre de l'Ontario lors de la communication ou la transmission de renseignements sur les limites d'une propriété ou les conditions actuelles.

A Information à fournir sur le plan d'implantation des services publics

- Bâtiments, structures et murs de soutènement existants et proposés

- Éléments de viabilisation de surface existants et proposés, y compris mais sans s'y limiter les éléments suivants : regards de visite, puisards de rue, fossés, remblais, bouches d'incendie, prises d'eau et chambres des vannes, poteaux de service, bordures, trottoirs et allées piétonnières, clôtures et mains courantes
- Éléments de surface existants et proposés, y compris mais sans s'y limiter les lampadaires, les poteaux de transport d'électricité, de service téléphonique et de câble, les piliers courts et les transformateurs, ainsi que les arbres et les arbustes
- Éléments de surface proposés, y compris mais sans s'y limiter les aires de stockage des ordures et de neige
- Éléments de viabilisation souterrains existants et proposés, y compris mais sans s'y limiter les égouts domestiques, les égouts pluviaux, les drains de fondation, les conduites d'eau principales et les tuyaux de raccordement (tuyaux domestiques et d'incendie), ainsi que l'identification de tous les tuyaux et des assises, les diamètres, les pentes, les sens d'écoulement et les élévations du bas
- Les limites estimatives pour le remblayage des tranchées de service sous la chaussée et, là où besoin est, la zone de réasphaltage proposée (pour savoir s'il faut réasphalter, consulter ottawa.ca/travauxroutiers)
- Puisards de rue avec les élévations d'admission
- Emplacement des raccords pompiers, des compteurs d'eau et des appareils de mesure à distance
- Détails des accès automobiles proposés à la propriété (largeurs et rayons)
- Emplacement proposé des abaissements de bordures et de trottoirs
- Détails de tous les raccordements de service aux infrastructures de la Ville, y compris les méthodes et les matériaux utilisés
- Dimensionnement des chaussées (épaisseur de l'asphalte et du matériau granulaire) des secteurs de revêtement léger et renforcé

B Information à fournir sur le plan de modelé et de drainage

- Contours et/ou points cotés existants sur l'emplacement du projet, le long des limites de la propriété, dans les voies publiques adjacentes et à au moins 10 m à l'intérieur des propriétés adjacentes
- Identification des rigoles de drainage, des fossés, des ruisseaux, des cours d'eau, des ravins et des servitudes/voies de drainage, accompagnée des élévations et de flèches indiquant le sens du drainage de surface
- Flèches indiquant le sens du drainage de surface sur toutes les zones asphaltées, granulaires et plantées d'herbe
- Points cotés et inclinaisons de pente proposés à tous les emplacements cruciaux, y compris mais sans s'y limiter le long des limites de propriété, sur les lignes médianes de chaussée, dans les accès automobiles et les entrées privées, sur les bretelles, dans les aires de stationnement, sur les rebords de la chaussée, sur les bordures ou les trottoirs, dans les rigoles de drainage, dans les fossés, dans les zones plantées d'herbe ou en terrasse et sur les talus
- Points cotés proposés à tous les points élevés/bas, haut et bas des fossés, haut et bas des pentes d'une échelle de 4:1 ou supérieure, tous les changements d'inclinaison, haut et bas des murs de soutènement, haut des élévations des puisards de rue et des regards de visite, angles des bâtiments

- Élévation définitive du rez-de-chaussée et des entrées de tous les bâtiments, plus l'élévation de la face inférieure des semelles de fondation et le haut de l'élévation de la fondation
- Limites des rétentions/engorgements d'eaux pluviales avec fréquence
- Techniques proposées de quantité ou de qualité de gestion des eaux pluviales
- Détails de la coupe transversale des rigoles
- Emplacement et détails de toutes les sorties d'eau de surface, y compris mais sans s'y limiter les puisards de rue, les murs de tête, les enrochements et les ponceaux (dimension, matériau et direction de l'écoulement)
- Emplacement proposé des descentes d'eaux pluviales
- Mesures de lutte contre l'érosion et les sédiments à appliquer pendant et après les travaux
- Emplacement de toutes les limites d'inondation réglementaires ou des limites d'aménagement (c.-à-d. la marge de retrait et la limite de stabilité des talus)
- Dans le cas des propriétés rurales : emplacement des fosses septiques, silhouette des lits de drain, emplacement des puits et des réservoirs de rétention pour la lutte contre les incendies
- Élévation de la médiane de la route à des intervalles de 10 m (lotissement)